

## POUR UNE ALTERNATIVE AU SALARIAT ÉTUDIANT

En tant que syndicalistes étudiant·e·s, nous ne pouvons simplement revendiquer le fait de pouvoir jobber en paix. La généralisation du job étudiant comme moyen de financer les études est source de nombreux problèmes. Il n'est pas concevable de continuer dans cette voie. C'est pourquoi l'Union syndicale étudiante lutte parallèlement pour un rehaussement conséquent des allocations d'études et de ses barèmes, ainsi que d'autres systèmes d'aide pour que les étudiant·e·s n'aient pas à recourir obligatoirement à un job pour régler les problèmes financiers dus au coût de leurs études.

1 ÉTUDIANT·E  
SUR  
2 EST SALARIÉ·E

TRAVAILLER NUIT À NOS ÉTUDES !

- ★ DISPENSES D'ASSIDUITÉ  
POUR LES JOBISTES
- ★ AUGMENTATION DES  
AIDES ÉTUDIANTES

UNION SYNDICALE ÉTUDIANTE

✉ [info@use.be](mailto:info@use.be)

🌐 [use.be](http://use.be)

**USE** UNION SYNDICALE  
ÉTUDIANTE

SYNDICAT MEMBRE DES JEUNES  FGTB

# DISPENSES D'ASSIDUITÉ AUX COURS POUR LES ÉTUDIANT·E·S SALARIÉ·E·S

## **SALARIAT ÉTUDIANT EN HAUSSE**

En 2012, les statistiques nous indiquaient qu'environ 450 000 étudiant·e·s ont eu recours aux jobs étudiants en Belgique, c'est-à-dire plus de 40 % des jeunes scolarisé·e·s de plus de 15 ans. Il est évident que la situation ne s'est pas améliorée depuis, au vu de la précarisation grandissante, et qu'elle ne risque pas de s'améliorer car les partis au gouvernement et les patrons font pression pour une plus grande libéralisation du système de job étudiant.

## **BOURSES ET AIDES INSUFFISANTES**

Un nombre croissant d'étudiant·e·s doivent subvenir à leurs besoins durant les études grâce leur job. En effet, nous subissons l'augmentation du coût de la vie (hausse des loyers, matériel informatique et internet, prix des trains, etc.), la faiblesse et la rareté des aides accordées aux étudiant·e·s, mais aussi l'appauvrissement des familles. Nous nous retrouvons donc bien souvent dans la nécessité de trouver un travail pour financer des pans toujours plus grands de notre vie durant les études.

## **SALARIAT ÉTUDIANT ET TAUX D'ÉCHEC**

En Belgique francophone, le taux d'échec est très élevé : en première année du supérieur, il est d'environ 60 %. Le salariat n'est pas étranger à cette situation. En effet, les étudiant·e·s issu·e·s des familles aux revenus modestes, qui ont donc logiquement recours au job étudiant, ont un taux d'échec de près de 70 %, contre 45 % chez les étudiant·e·s des milieux favorisés.

## **DÉCONNEXION ENTRE TRAVAIL ET ÉTUDES**

Il est couramment argumenté que ces jobs procurent de l'expérience. Au contraire, la grande majorité des jobistes travaillent dans des secteurs

sans aucun lien avec leurs études ; 21 % de l'activité étudiante se fait dans le commerce au détail, ou 18 % dans la restauration et l'hébergement, contre 5 % dans l'action sociale et la santé et moins de 1 % dans les sciences et les techniques. En réalité, ces jobs donnent surtout un avant-goût de la précarité et une expérience de la soumission à la hiérarchie. Au mieux, en cas d'échec de nos études, nous aurons eu une expérience dans un secteur qui emploie statistiquement plus des personnes issues de familles à bas revenus. Ainsi cela contribue-t-il à la reproduction sociale.

## **EXIGEONS DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ AUX COURS**

En tant que syndicalistes étudiant·e·s, nous considérons que si nous sommes obligé·e·s de travailler pour payer nos études, cela doit se faire dans les meilleures conditions possibles. C'est pourquoi nous demandons des dispenses d'assiduité aux cours, sur présentation d'un contrat de travail, par lequel l'étudiant·e pourra justifier son absence à un cours obligatoire pour cause de travail sans qu'un·e enseignant·e puisse s'y opposer.

## **CPAS ET TRAVAIL OBLIGATOIRE**

Le travail étudiant est d'autant plus une réalité pour celles et ceux qui sont allocataires du CPAS. Ce dernier oblige les étudiant·e·s à jobber durant les mois d'été. Ainsi, les conséquences néfastes touchent plus durement les étudiant·e·s précaires, qui doivent travailler en été pour maintenir leur allocation le reste de l'année.

## **UNE UNIVERSITÉ QUI FERME LES YEUX**

Alors que le travail étudiant est de moins en moins un choix, les établissements d'enseignement supérieur continuent à pénaliser les personnes qui ne peuvent pas se rendre à leurs cours et à leurs examens à cause d'horaires de travail incompatibles. De nombreux professeurs se montrent compréhensifs et permettent de justifier les absences à l'aide du contrat de travail ou d'un mot de l'employeur, mais ce n'est pas le cas de tou·te·s. Puisqu'il n'existe aucune réglementation en la matière, cela reste de l'ordre de l'appréciation individuelle des professeur·e·s.